

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. ALLAERT (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programmation 2007 Quartier de la Fontaine d'Ouche -
Reliquat de crédits d'Etat**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a arrêté la programmation des actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération dijonnaise pour l'année 2007.

Parallèlement, l'Etat a, durant la même période, défini sa propre programmation.

Il en résulte un reliquat de crédit de 9 800 € susceptible d'être affecté à de nouvelles actions dans le quartier de la Fontaine d'Ouche.

A cet égard, deux propositions ont été formulées :

- l'une par le service des Sports : « Sites de Promotion et d'Organisation des Temps Sports (SPOTS) au féminin », qui est une adaptation pour les filles de l'activité déjà programmée pour les garçons depuis quelques années,

- l'autre par le service Dijon Ville Santé du Centre Communal d'Action Sociale : « diagnostic territorial des ressources et besoins « santé » du quartier de la Fontaine d'Ouche » en partenariat avec les associations et professionnels du quartier pour mettre en place une politique « santé » sur ce quartier.

L'Etat a, en ce qui le concerne, décidé l'octroi, à la Ville, des subventions suivantes :

- 200 € pour l'action « SPOTS au féminin », sur un total de 200,50 €,

- 9 600 € pour l'action « diagnostic territorial des ressources et besoins de santé du quartier de la Fontaine d'Ouche », soit la totalité du financement sollicité.

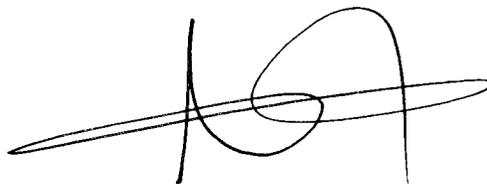
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. donner votre accord au financement par l'Etat, dans le cadre du reliquat de crédit du Contrat Urbain de Cohésion Sociale disponible pour 2007, les actions à engager dans le quartier de la Fontaine d'Ouche proposées dans le rapport ;
2. m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 31/01/08

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2008

